

# Un budget qui tient bon et reste ambitieux dans un contexte difficile

**Pour construire son budget 2023, Vienne Condrieu Agglomération a dû composer comme tout le monde avec un contexte inflationniste inédit. Par un travail approfondi sur les dépenses comme sur les recettes, une épargne nette qui préserve la capacité d'action en investissement a toutefois pu être maintenue.**

Composé d'un budget principal et de 7 budgets annexes, le budget de Vienne Condrieu Agglomération s'élève à près de 155 millions d'euros en 2023 (fonctionnement et investissement).

## La fiscalité :

Comme chaque année depuis 2018, les taux de la fiscalité sur les ménages et les entreprises restent inchangés : 7,81 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 0 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 2,52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 25,89 % pour la cotisation foncière des entreprises.

En revanche, il est apparu nécessaire d'ajuster le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) afin d'équilibrer le budget de la gestion des déchets. Il s'agit d'un principe de bonne gestion, dans le sens où cet équilibre évite de faire peser sur les ressources du budget général une compétence qui dispose déjà de sa propre fiscalité. Le taux unique ciblé en 2026 à l'issue du processus d'harmonisation est ainsi porté de 9,36 % à 9,58 %, soit + 2,35 %, ce qui se traduit en 2023 par les taux suivants au sein des différentes zones de perception : 9,76 % dans les communes de l'Isère, 9,05 % à Saint-Romain-en-Gal et 8,88 % dans les autres communes du Rhône.

## Le fonctionnement et l'épargne :

Le budget 2023 est naturellement impacté par l'envolée des prix. Dans le budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 64 165 000 € contre 62 472 000 € en 2022, mais sans la masse salariale des budgets annexes des transports, de l'eau et de l'assainissement qui leur est désormais directement imputée. A périmètre comparable, la hausse prévisionnelle s'établit à 7,5 %.

Une évolution somme toute maîtrisée grâce à différentes mesures d'économies, notamment la mise en place d'un plan de sobriété. Cette rigueur budgétaire ne remet pas en cause la solidarité communautaire, avec la reconduction de la dotation aux communes instaurée en 2022, ni les moyens

humains et matériels nécessaires au maintien de la qualité des services proposés par l'Agglo. Le budget 2023 prévoit en outre des crédits nouveaux dédiés par exemple à l'élargissement de l'offre d'accueil collectif en petite enfance ou encore à l'amélioration des performances du territoire en matière de tri et de réduction des déchets.

En passant de 68 822 000 € en 2022 à 70 777 000 € cette année, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,8 %, sans le remboursement de la masse salariale des budgets annexes. A périmètre comparable, la hausse prévisionnelle s'établit à 7,2 %. Il en résulte une épargne nette prévisionnelle en très légère baisse à 2 012 000 € contre 2 062 000 € au budget 2022, mais qui permet de maintenir une capacité d'autofinancement significative.

La tendance est la même dans l'ensemble des budgets annexes, dont les coûts d'exploitation subissent les facteurs inflationnistes parfois encore plus fortement que le budget principal.

## Un niveau d'investissement qui reste ambitieux :

Malgré le retour à une voilure plus normale dans le budget principal après le pic de 2022, l'investissement prévisionnel reste très élevé si l'on considère l'ensemble des budgets. Les crédits de paiement mis en place s'élèvent en effet à 32 134 000 € contre 31 951 000 € au budget primitif 2022.

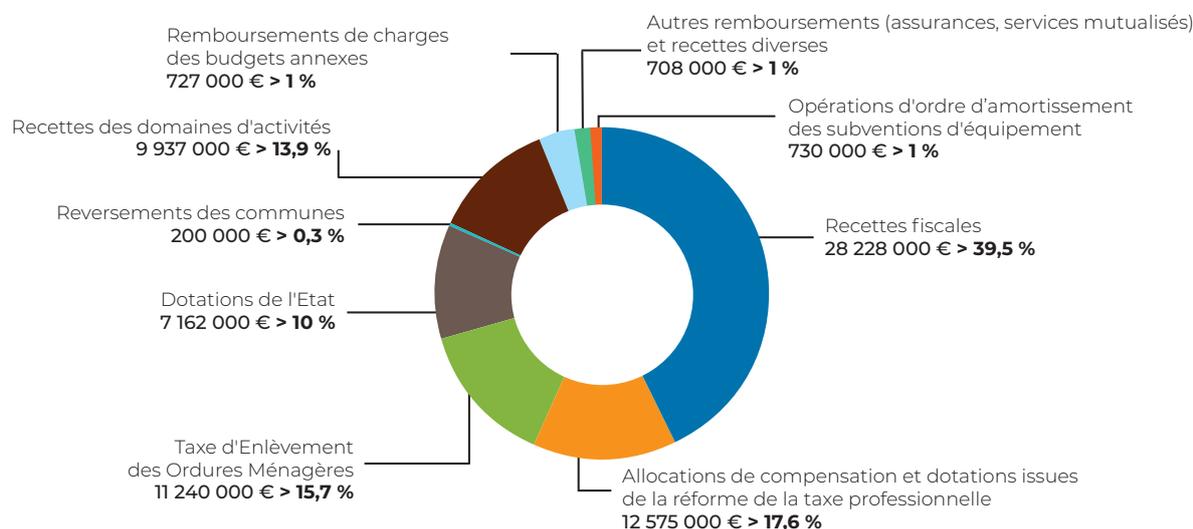
La priorité est donnée aux travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et un effort particulier est prévu dans les domaines du développement économique et des transports. Par ailleurs, l'objectif de réduction des volumes d'ordures ménagères résiduelles donne lieu à un programme d'équipement pour développer le compostage de proximité et expérimenter la collecte séparée des restes alimentaires.

Au-delà de ces priorités, l'Agglo intervient dans l'ensemble de ses domaines de compétences à travers d'autres opérations spécifiques et plusieurs programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine.



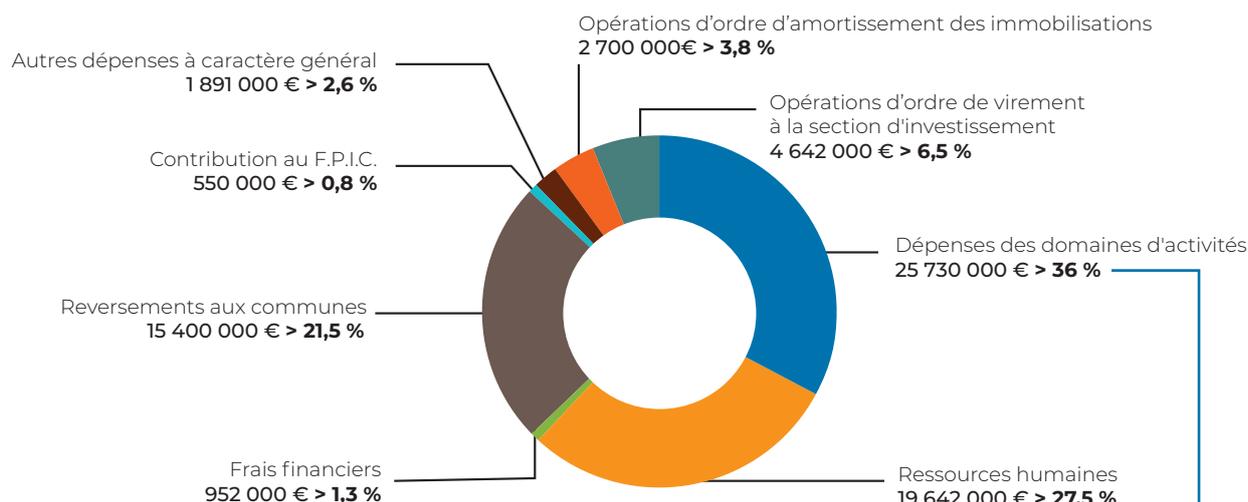
## Le fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 71 507 000 € (recettes réelles et opérations d'ordre)





## Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 71 507 000 € (dépenses réelles et opérations d'ordre)



### Les dépenses prévisionnelles des domaines d'activités pour 2023 (hors opérations d'ordre et hors personnel)

Économie, tourisme, Jazz à Vienne	2 156 000 €
Subvention d'équilibre à l'immobilier d'entreprises et aux zones économiques	283 000 €
Subvention d'équilibre à la base de loisirs de Condrieu	137 000 €
Emploi, formation, insertion	607 000 €
Aménagement du territoire	370 000 €
Politique de l'habitat	598 000 €
Cohésion sociale et politique de la ville	564 000 €
Jeunesse et Maison des services publics	101 000 €
Petite enfance	1 564 000 €
Service de téléalarme	195 000 €
Politiques territoriales	30 000 €
Voirie communautaire	1 805 000 €
Eaux pluviales et rivières	744 000 €
Equipements sportifs	656 000 €
Piscines	1 060 000 €
Subvention d'équilibre au budget des transports	1 000 000 €
Transition énergétique et biodiversité	398 000 €
Gestion des déchets	9 942 000 €
Maintenance du patrimoine et moyens techniques	519 000 €
Soutien aux événements intercommunaux	76 000 €
Fourrière animale	75 000 €
Contribution au service incendie	2 850 000 €



## Le fonctionnement des budgets annexes

Les budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 12 913 000 € pour les transports et déplacements
- 217 000 € pour la base de loisirs de Condrieu
- 686 000 € pour l'immobilier d'entreprises
- 8 046 000 € pour l'assainissement
- 5 529 000 € pour les zones économiques
- 9 383 000 € pour l'eau potable (dont 2 666 000 € de redevances assainissement reversées au budget annexe de l'assainissement)



# L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **32 134 000 €**  
(hors remboursement du capital de la dette et opérations d'ordre)



Petite enfance  
et téléalarme  
1 244 000 €

- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Restructuration des établissements de Malissol
- Renovation de la crèche Les Petits Marinières et de la cour de La Clé des Champs
- 1<sup>res</sup> actions de mise aux normes au regard du nouveau cadre réglementaire
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme



Maintenance du patrimoine  
et informatique  
1 504 000 €

- Informatique/télécommunications (services de l'Agglo et écoles)
- Schéma directeur du numérique dans les écoles
- Etudes pour la rénovation énergétique du bâtiment Antarès
- Etudes sur les possibilités d'installations photovoltaïques en autoconsommation
- Maintien à niveau des bâtiments administratifs et techniques



Voirie communautaire  
6 731 000 €

- Travaux sur les voies communautaires
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Mobilité
- Amélioration de la mobilité aux abords du collège de l'Isle
- Réfection des voiries dans les zones économiques
- Poursuite des études sur la requalification de l'entrée nord de Vienne
- Réfection du mur de soutènement à Tupin-et-Semons
- Réhabilitation des ouvrages d'art communautaires (ponts)
- Aménagement des points noirs des circuits de collecte des déchets
- Itinéraire cyclable centre de Vienne/secteur Malissol-Pont-Evêque : études tranche 1
- Eclairage public des zones d'activités et espaces extérieurs



Transports  
et mobilité  
3 248 000 €

- Matériel roulant, dont bus au gaz et expérimentation de cars à hydrogène
- Renouvellement du système de billetterie
- Poursuites des études sur la halte ferrée de Vaugris
- Réaménagement du cours Brillier avec création d'une voie de bus en site propre
- Poursuite de l'équipement et de la sécurisation du réseau
- Programme modes doux de déplacement



Environnement  
et gestion des déchets  
2 016 000 €

- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Aménagement et densification du réseau des points d'apport volontaire
- Renouvellement des bacs et composteurs
- Programme d'équipement pour la réduction du volume d'ordures ménagères résiduelles
- Maintien à niveau des déchèteries et autres équipements
- Vidéosurveillance des déchèteries et extension de la déchèterie d'Ampuis
- Maintien à niveau et renouvellement des matériels de collecte
- Etude de faisabilité d'une ressourcerie
- Poursuite de l'aide au remplacement des foyers bois



Assainissement, eau potable,  
eaux pluviales et rivières  
8 617 000 €

- Réseau d'assainissement et stations d'épuration, notamment début des travaux de la nouvelle station des Haies
- Réseaux d'adduction d'eau potable et stations de production, notamment modernisation du captage de Gerbey
- Travaux de canalisation des eaux pluviales
- Travaux de protection contre les inondations
- Schémas directeurs assainissement et eaux pluviales



Aménagement  
et rénovation urbaine  
1 012 000 €

- PLU des communes et 1<sup>rs</sup> crédits relatifs au PLU intercommunal
- Participation aux aménagements Vallée de Gère et Vienne Sévenne



Politique de l'habitat  
439 000 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage



Offices de  
Tourisme  
de France

Économie et tourisme  
5 999 000 €

- Aménagement de la Zone d'Activités du Plateau à Trèves
- Acquisition et aménagement de foncier économique
- Immobilier d'entreprises, notamment la réhabilitation du site de Logistirail et la création d'un hôtel d'entreprises Espace Saint-Germain
- Soutien au commerce et à l'agriculture
- Mise en oeuvre du schéma de développement touristique, notamment le belvédère de Tupin-et-Semons et l'extension de la halte fluviale
- Base de loisirs de Condrieu



Équipements sportifs  
et piscines  
1 324 000 €

- Fin des travaux du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal
- Maintien à niveau et équipement des piscines, gymnases et terrains de sport
- 1<sup>res</sup> études relatives à la réhabilitation des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne



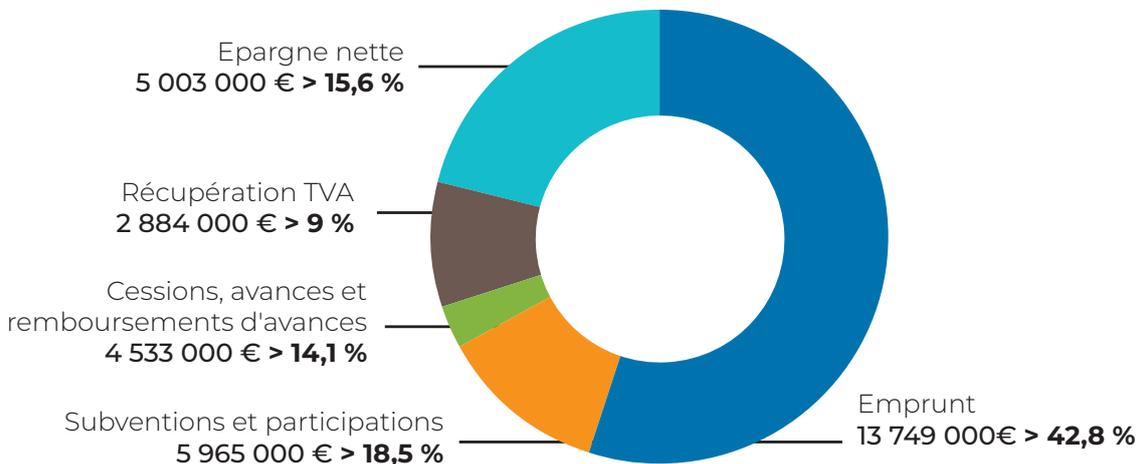
## Le financement de l'investissement

Le financement du programme d'investissement conserve une structure équilibrée. Il est mis en œuvre avec une part d'autofinancement toujours importante, plus de 29 %, grâce à la solidité de l'épargne nette dégagée en fonctionnement.

Par ailleurs, l'Agglo continue à mobiliser de nombreux financements externes (subventions et participations) et cueille les fruits de sa politique de développement économique avec des recettes de commercialisation significatives.

Ainsi le haut niveau d'investissement prévu en 2023 peut-il être financé en limitant le recours à l'emprunt. Avec 13 749 000 € inscrits en 2023 contre 14 556 000 € en 2022 (pour 7 000 000 € réalisés), l'emprunt représente 42,8 % du financement des investissements contre 45,5 % en 2022.

Cette situation financière saine permet à l'Agglo de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir.



## La dette Un endettement raisonnable

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours global de la dette de Vienne Condrieu Agglomération est de 61,1 M€ contre 59,2 M€ un an auparavant. L'endettement à périmètre constant n'évolue que modérément (+ 0,7 M€), mais il faut ajouter notamment les emprunts récupérés dans le cadre du transfert des piscines de Villette de Vienne et de Loire sur Rhône.

Ceux-ci ont contribué à augmenter l'encours de dette du budget principal qui atteint 38,2 M€ contre 31,1 M€ un an plus tôt, mais la durée de remboursement est quasiment stabilisée avec seulement un mois de plus. Cette dernière se maintient ainsi très en dessous du seuil critique de 12 ans généralement admis.

Enfin, la problématique du taux d'usure ayant contraint l'Agglo à réaliser un emprunt à taux variable en 2022, la proportion d'emprunts à taux fixe a diminué, mais la dette du budget principal reste raisonnablement exposée au risque de taux grâce à une structure encore bien équilibrée.

### Dans le budget principal

#### > Encours de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023..... 38,2 millions d'euros

#### > Durée de remboursement

5 ans et 9 mois (encours de la dette / épargne brute)

#### > Structure de la dette

Taux fixe..... 66,3 %

Taux variable..... 33,7 %

